

Réf. : Oz-Sec/VCTF Monitoring/SM

Le 22 novembre 2023

Madame, Monsieur,

Fonds d'affectation spéciale général destiné à financer des activités de recherche et d'observations systématiques au titre de la Convention de Vienne : rapport d'activité annuel et appel à contributions

J'ai l'honneur de me référer aux décisions concernant des questions en rapport avec le fonds susvisé adoptées par les Parties lors de la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne (partie II) tenue en ligne en octobre 2021, en même temps que la trente-troisième Réunion des Parties au Protocole de Montréal (COP12(II)/MOP33), et lors de la trente-quatrième Réunion des Parties (MOP34), qui s'est déroulée en novembre 2022. Les grandes lignes de ces décisions et des suites qui leur ont été données sont exposées dans l'annexe I à la présente lettre.

Conformément à l'alinéa d) du paragraphe 2 de la décision XI/2 adoptée par la Conférence des Parties en 2017, je souhaiterais faire brièvement le point sur l'état du fonds d'affectation spéciale et les travaux de son Comité consultatif, qui supervise ses activités ainsi que la mise en œuvre de sa stratégie à long terme et de son plan d'action à court terme. Vous trouverez dans l'annexe II à la présente lettre l'état des contributions financières, le montant des fonds disponibles pour financer de futures activités et l'état d'avancement des activités en cours au 30 septembre 2023. Les résumés des projets achevés peuvent être consultés sur le [site Web du Secrétariat](#).

- Depuis sa création en 2015, le Comité consultatif s'est réuni 13 fois et a organisé, en tant que de besoin, des consultations intersessions. Il a examiné 29 activités pour lesquelles l'appui du fonds d'affectation spéciale a été sollicité et, au 30 septembre 2023, a approuvé 17 d'entre elles, compte tenu des fonds disponibles.
- De 2021 à 2023, le Comité a examiné 11 propositions de projet soumises par sept Parties à la suite de l'invitation adressée aux pays en développement et en transition envoyée par le Secrétariat en décembre 2020. Une de ces propositions, qui ne satisfaisait pas à un certain nombre des critères de base requis, a été rejetée. Sur les dix propositions restantes, trois ont été approuvées (tableau 3. B de l'annexe II à la présente lettre), et une était encore à l'examen (tableau 3. C de l'annexe II à la présente lettre), dans l'attente d'informations complémentaires.
- Comme l'a demandé la Conférence des Parties dans sa décision XII(II)/2, le Comité consultatif a œuvré à la mise en œuvre de sa stratégie à long terme et de son plan d'action à court terme pour le fonds d'affectation spéciale et, ce faisant, s'est attaché tout particulièrement à déterminer les lacunes et les besoins en matière de recherche et de surveillance ; à faciliter le transfert des instruments Dobson et Brewer qui ne sont pas utilisés ainsi que l'utilisation de sondes d'ozone ; à favoriser le resserrement des liens avec les instituts et réseaux connexes ; et à étudier les possibilités d'amplifier l'impact et de stimuler la mobilisation des ressources afin de pouvoir poursuivre les activités de recherche et d'observation nécessaires dans le cadre de son plan stratégique. Un rapport sur les travaux du Comité sera établi afin que la Conférence des Parties l'examine à sa treizième réunion en 2024, comme également demandé dans cette décision.
- Au 30 septembre 2023, les fonds reçus des Parties pour l'exécution des activités approuvées se montaient, au total, à 764 062 dollars, les contributions versées au fonds d'affectation spéciale s'élevant à 728 517 dollars et celles versées directement à l'Organisation météorologique mondiale (OMM) aux fins d'activités relevant du fonds d'affectation spéciale à 35 545 dollars. Sur ce total, 626 122 dollars ont été distribués et alloués à des activités (achevées, en cours ou prévues).

Le montant total des fonds actuellement disponibles pour les activités futures s'élève à 137 940 dollars. Toutefois, au moment où la version définitive du présent rapport était en cours d'établissement, deux Parties se sont engagées à verser 40 000 euros au total, ce qui portera le montant disponible pour les activités futures à 175 000 dollars environ.

- Des contributions en nature ont également été apportées par au moins 10 Parties pour aider les pays en développement et les pays en transition à exécuter les activités appuyées par le fonds d'affectation spéciale.

Étant donné que le Comité consultatif a examiné toutes les propositions de projet qui ont été soumises à la suite de l'invitation adressée par le Secrétariat en décembre 2020, un appel à un nouveau cycle de soumission de propositions de projet sera lancé aux pays en développement et en transition avant la fin de l'année 2023.

En prévision des coûts de la mise en œuvre des nouvelles propositions attendues, le Secrétariat tient à encourager les Parties à verser des contributions au fonds d'affectation spéciale afin d'améliorer le système mondial d'observation, conformément au paragraphe 1 de la décision XII(II)/2 de la Conférence des Parties.

Je compte sur votre coopération et sur votre appui en vue d'améliorer la recherche et les observations systématiques dans les pays en développement et en transition.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, les assurances de ma très haute considération.



Meg Seki
Secrétaire exécutive

Annexe I

Décisions de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la Réunion des Parties au Protocole de Montréal portant sur des questions concernant le fonds d'affectation spéciale général destiné à financer des activités de recherche et d'observations systématiques au titre de la Convention de Vienne et les travaux de son Comité consultatif

Dans la [décision XII\(II\)/1](#) de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne, les Parties ont été engagées à adopter et mettre en œuvre, selon qu'il convient, les recommandations adoptées par les Directeurs de recherches sur l'ozone à leur onzième réunion, en octobre 2021, et à accorder la priorité aux activités visant à effectuer des recherches et des observations systématiques ; maintenir, accroître et restaurer les capacités et infrastructures à long terme pour la surveillance et l'observation atmosphériques des substances réglementées par le Protocole de Montréal et, si possible, en mettre en place de nouvelles ; améliorer la gestion et l'analyse des données d'observation ; et soutenir les activités de renforcement des capacités dans les pays en développement et dans les pays à économie en transition.

Dans la [décision XII\(II\)/2](#) de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne, les Parties ont été engagées à verser des contributions au fonds d'affectation spéciale général pour la recherche et les observations systématiques à des fins d'amélioration du système mondial d'observation conformément à la stratégie à long terme et au plan d'action à court terme élaborés par le Comité consultatif du fonds d'affectation spéciale. Le Comité a également été prié de poursuivre, avec l'aide de l'Organisation météorologique mondiale et du Secrétariat de l'ozone, la mise en œuvre de sa stratégie et de son plan.

Dans la [décision XXXIII/4](#) de la Réunion des Parties au Protocole de Montréal, le Secrétariat de l'ozone a été prié de fournir aux Parties, lors de la quarante-cinquième réunion du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal en 2023, en consultation avec les experts intéressés du Groupe de l'évaluation scientifique et du Groupe de l'évaluation technique et économique et les Directeurs de recherches sur l'ozone des Parties à la Convention de Vienne, des informations sur les options permettant d'améliorer la surveillance mondiale et régionale des concentrations atmosphériques de substances réglementées par le Protocole de Montréal, y compris sur le recensement d'emplacements appropriés pour de possibles mesures à haute fréquence et pour l'échantillonnage en flacon, s'agissant des régions que la surveillance atmosphérique existante ne couvre pas ou couvre insuffisamment. Le Secrétariat a présenté un rapport d'activité à la quarante-quatrième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, qui s'est tenue en juillet 2022, et un rapport final à la quarante-cinquième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, qui s'est déroulée en juillet 2023, comme également demandé dans cette décision.

Dans la [décision XXXIV/5](#) de la Réunion des Parties au Protocole de Montréal, le Groupe de l'évaluation technique et économique du Protocole a été prié d'établir un rapport portant sur les procédés chimiques dans le cadre desquels d'importantes émissions de substances réglementées sont susceptibles de se produire ; les meilleures pratiques disponibles pour contrôler ces émissions ; et les lacunes dans la compréhension des sources de ces émissions. Le Groupe a présenté son rapport à la quarante-cinquième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, comme demandé dans cette décision.

À la trente-cinquième Réunion des Parties, qui se tiendra du 23 au 27 octobre 2023 à Nairobi, les Parties poursuivront leurs débats concernant les questions liées au recensement des lacunes dans la couverture mondiale de la surveillance atmosphérique des substances réglementées et à la présentation des moyens susceptibles d'améliorer la surveillance, en tenant compte des informations communiquées comme suite aux décisions XXXIII/4 et XXXIV/5. Les résultats de ces débats peuvent éclairer les travaux du Comité consultatif visant à mettre en œuvre sa stratégie à long terme pour le fonds d'affectation spéciale.

Annexe II

État des fonds destinés à financer des activités relevant du fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne

Tableau 1

Contributions financières au fonds d'affectation spéciale général destiné à financer des activités de recherche et d'observations systématiques au titre de la Convention de Vienne au 30 septembre 2023

Partie	Année(s) de versement des contributions	Montant total des contributions (en dollars)
Afrique du Sud	2007, 2008	60 000
Andorre	2011	5 573
Australie	2015	28 011
Autriche	2017, 2022	38 349
Espagne	2005, 2006	12 341
Estonie	2006	2 000
Finlande	2003, 2004, 2008–2011, 2013, 2014, 2016–2020, 2021,2022	86 235
France*	2009, 2012, 2016, 2017, 2020, 2021, 2022	84 975
Kazakhstan	2004–2010, 2013	11 361
Norvège	2017–2020	122 825
Pays-Bas**	2022	32 609
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2004, 2008	40 987
Suède	2018, 2022	60 726
Suisse	2007, 2017, 2018, 2021, 2022	83 600
Tchéquie	2006, 2008	18 000
Total partiel		687 592
Produit des placements		
Intérêts créditeurs		41 305
Gains/(pertes) de change		(380)
Total partiel		40 925
Total des recettes		728 517

* Une annonce de contribution de 10 000 euros a été transmise le 16 août 2023. Les fonds du donateur sont en attente de versement.

**Une annonce de contribution de 30 000 euros a été transmise le 25 juillet 2023. Les fonds du donateur sont en attente de versement.

Tableau 2**Fonds disponibles à l'appui des activités relevant du fonds d'affectation spéciale général destiné à financer des activités de recherche et d'observations systématiques au titre de la Convention de Vienne à compter du 30 septembre 2023**

	En dollars
Total des recettes du fonds (tableau 1)	728 517
Contribution de l'Allemagne à l'OMM ¹	35 545
Montant total des fonds disponibles pour des activités	764 062
Montant total des fonds déboursés pour des activités achevées ou en cours (tableau 3. A)	(480 922)
Montant total des fonds alloués à des activités prévues (tableau 3. B)	(145 200)
Montant total des fonds déboursés et alloués à des activités (tableaux 3. A et 3. B)	(626 122)
Montant total des fonds disponibles pour de futures activités	137 940
Fonds demandés au titre de propositions de projet actuellement à l'examen (tableau 3. C)	50 000

¹ L'Allemagne a versé une contribution de 30 000 euros à l'OMM en 2017 à l'appui d'activités relevant du fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne. Ce montant a été converti en dollars des États-Unis en utilisant le taux de change opérationnel pratiqué par l'Organisation des Nations Unies au 1^{er} décembre 2017 (1 dollar E.-U. = 0,844 euro).

Tableau 3

État d'avancement des activités relevant du fonds d'affectation spéciale général destiné à financer des activités de recherche et d'observations systématiques au titre de la Convention de Vienne au 30 septembre 2023 (en dollars, frais d'administration inclus)

A. Activités achevées ou en cours		Fonds déboursés
1	Intercomparaison des instruments Dobson – Dahab (Égypte), 23 février–12 mars 2004	16 950
2	Étalonnage de l'instrument Brewer n° 116 – Bandung (Indonésie), 5–9 septembre 2006	18 193
3	Étalonnage de l'instrument Brewer n° 176 – Katmandou, 20–26 septembre 2006	
4	Intercomparaison des instruments Dobson – Irene (Afrique du Sud), 12–30 octobre et 15–26 novembre 2009	25 083
5	Atelier sur la qualité des données du réseau sur l'ozone total – Hradec Králové (République tchèque), 14–18 février 2011	38 227
6	Relocalisation de l'instrument Dobson n° 14 [installé auparavant à Tromsø (Norvège)] à Tomsk (Fédération de Russie), avril 2015*	13 593
7	Stage de formation à l'instrument Dobson à Hradec Králové (Tchéquie), 7–14 avril 2015 ; Stage de formation à l'instrument Dobson à Amberd (Arménie), 28 septembre–4 octobre 2015	
8	Campagne d'intercomparaison des instruments Dobson pour l'Asie – Tsukuba (Japon), 7–25 mars 2016*	27 445
9	Campagne d'intercomparaison des instruments Dobson pour l'Australie et l'Océanie – Melbourne (Australie), 13–24 février 2017*	20 204
10	Campagne d'intercomparaison des instruments Dobson pour l'Afrique du Nord – El Arenosillo (Espagne), 4–15 septembre 2017*	32 654
11	Atelier de formation à l'intention des opérateurs d'instruments Brewer – Sydney (Australie), 4–9 septembre 2017*	20 000 ¹
12	Proposition de projet conjoint OMM/Veille de l'atmosphère globale (VAG) et réseau SHADOZ (sondes d'ozone additionnelles de l'hémisphère Sud) : expériences d'intercomparaison de la sonde ozone Jülich 2017 – Jülich (Allemagne), 9–20 octobre et 23 octobre–3 novembre 2017	20 000
13a	Kenya : renforcement des capacités de gestion des données et d'étalonnage des instruments : 1 ^{ère} partie – Hradec Králové (Tchéquie) et Payerne, Zürich et Dübendorf (Suisse), 18 juin–6 juillet 2018	25 015
13b	Kenya : renforcement des capacités de gestion des données et d'étalonnage des instruments : 2 ^{ème} partie – Kenya, 18–27 mars 2019	17 021
14	Campagne d'intercomparaison des instruments Dobson pour l'Amérique latine et les Caraïbes – Buenos Aires, 4–22 mars 2019*	40 000 ²
15	Équateur : projet Ecuadorian Highlands Ozonesondes (ECHOZ) – Cumbayá (Équateur), 1 ^{er} mars 2019–30 avril 2020	56 274
16	Campagne d'intercomparaison des instruments Dobson pour l'Afrique australe – Irene (Afrique du Sud), 7–18 octobre 2019*	25 513
17	Kirghizistan : appui technique et échange d'informations pour la surveillance atmosphérique depuis les rives du lac de haute montagne Issyk-Koul, 22 janvier 2020–30 novembre 2022 ³	33 900
18	Comores : projet d'installation d'un observatoire de l'ozone, 15 avril 2021–30 avril 2022 ⁴	50 850 ⁵
Total partiel		480 922

* Activité inscrite sur la liste des financements prioritaires par les Directeurs de recherches sur l'ozone à leur neuvième réunion, en mai 2014.

¹ Soutien financier supplémentaire (20 000 dollars) apporté par le fonds d'affectation spéciale Brewer (Canada).

² Soutien financier supplémentaire (10 000 dollars) apporté par le fonds d'affectation spéciale de l'OMM.

³ Retards dans la mise en œuvre dus à la pandémie de coronavirus et à des problèmes administratifs.

⁴ Retards dans la mise en œuvre dus à des problèmes techniques et administratifs.

⁵ Soutien financier supplémentaire (10 544 dollars) apporté par le fonds d'affectation spéciale de l'OMM.

B. Activités prévues		Fonds alloués
1	Brésil : réseau latinoaméricain de spectrophotomètres Brewer	50 000 ⁶
2	Burkina Faso : acquisition d'un instrument terrestre de mesure de la colonne d'ozone	22 600
3	Mexique : surveillance de la « bande B » de rayonnements ultraviolets solaires en Amérique centrale et dans les Caraïbes	50 000 ⁷
4	Relocalisation de l'instrument Dobson n° 8 (installé auparavant à Spitzbergen (Norvège) et propriété de l'Institut polaire norvégien) au Bélarus* (en suspens) ⁸	22 600
Total partiel		145 200
Montant total des fonds déboursés et alloués à des activités (tableaux 3. A et 3. B)		626 122
C. Activités à l'examen		Fonds demandés
1	Équateur : mise en place du Centre de recherche sur l'énergie solaire et l'ozone « Mitad del mundo » ¹	50 000
Montant total des fonds demandés		50 000

¹ L'Équateur n'a pas répondu à la demande d'informations supplémentaires du Comité (transmise par le Secrétariat le 15 décembre 2022).

D. Activités non approuvées #		Fonds demandés
1	Chine : intégration internationale et renforcement des capacités dans le domaine des observations de substances réglementées dans les pays asiatiques en développement	50 000
2	Chine : communications nationales et internationales sur les technologies de surveillance des SAO et des HFC, l'analyse des données et les méthodes de contrôle de la qualité	50 000
3	Équateur : expansion des opérations de sondage de l'ozone en Équateur, des Andes aux îles Galapagos : synergies ECHOZ-SHADOZ	36 945
4	Équateur : exposition aux rayonnements ultraviolets et effets dermatologiques sur les personnes liées aux secteurs de production des provinces de Pichincha, Guayas, Manabi, Pastaza et Galapagos (Équateur)	50 000
5	Inde : atelier de renforcement des capacités et de sensibilisation en matière de mesures de l'ozone stratosphérique et troposphérique et d'étalonnage des instruments de mesure de l'ozone	49 920
6	Inde : impact des modifications des émissions de gaz à l'état de traces sur la couche d'ozone stratosphérique et le climat actuel et futur en Asie du Sud	50 000
Montant total des fonds demandés		286 865

Ces activités ont été soumises en réponse à l'invitation adressée aux pays en développement et aux pays en transition envoyée par le Secrétariat en décembre 2020.

⁶ Soutien financier supplémentaire (à déterminer) apporté par le fonds d'affectation spéciale Brewer (Canada).

⁷ Fonds à distribuer une fois que les lettres d'engagement de tous les pays concernés sont reçues.

⁸ L'instrument Dobson n° 8, initialement destiné au Sri Lanka, puis à Singapour, doit être prêté au Bélarus pour permettre à ce dernier de mettre en œuvre la proposition de la Partie visant à préparer et tenir des sessions d'intercomparaison de trois instruments pour surveiller l'ozone total et le rayonnement ultraviolet au Bélarus. Le projet est actuellement en attente en raison de restrictions en matière de transport et de déplacement.